

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 33 (1953)
Heft: 5

Rubrik: Rapport du Conseil d'administration pour l'exercice 1952

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

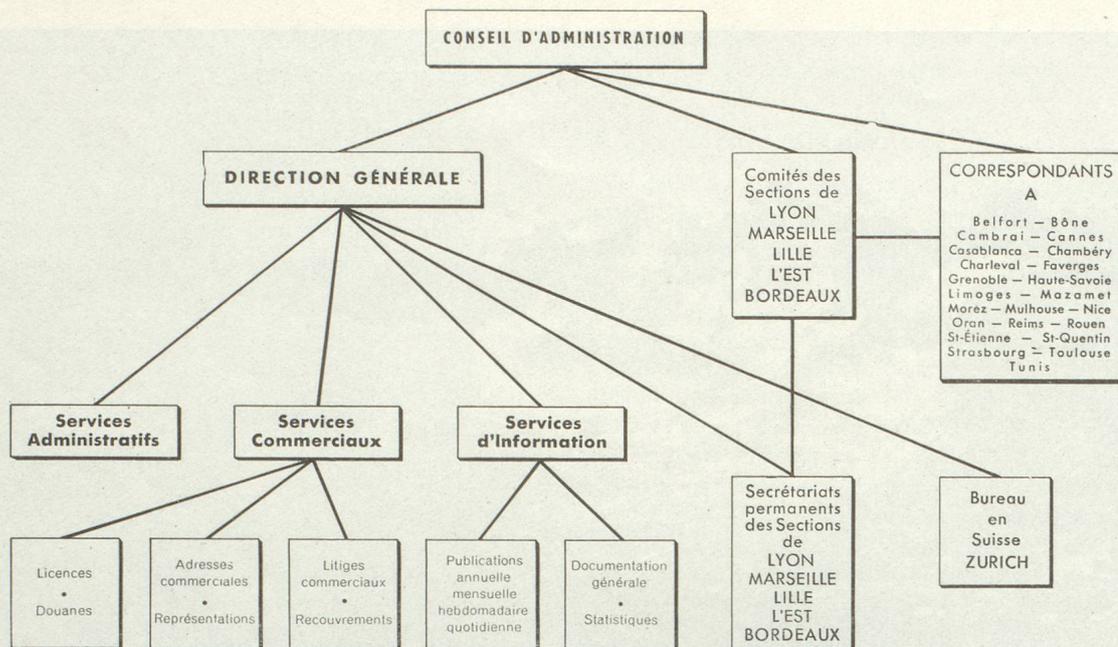
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'organisation de la Chambre de commerce suisse en France

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION pour l'exercice 1952

L'année 1952 peut être désignée, dans l'ensemble, comme une période de stabilité.

En Suisse, la situation économique est restée prospère, puisque le coefficient d'activité dans l'industrie a été en moyenne de 20 à 25 % supérieur à la « normale », que la consommation d'énergie électrique, de même que le chiffre d'affaires du commerce de détail, ont poursuivi leur ascension régulière. L'exportation s'est maintenue au chiffre-record de 1951, soit 4,7 milliards de francs suisses, tandis que l'importation baissait de 700 millions pour s'établir à 5,2 milliards de francs suisses. La position créditrice de notre pays dans l'Union européenne de paiements s'est accrue dans

des proportions beaucoup moins considérables qu'en 1951, passant de 621 à 812 millions de francs suisses.

En France, l'exercice écoulé a été caractérisé par la stabilisation des prix et des salaires, un certain tassement de l'activité industrielle et commerciale et un profond déséquilibre du commerce extérieur : les exportations ayant diminué de 63 milliards, les importations de 15, la balance commerciale accuse avec l'étranger un solde débiteur de 175 milliards de francs français, contre 128 en 1951 ; chose plus grave, le déficit de la France envers l'Union européenne de paiements, est passé de 197 à 626 millions de dollars, alors que son quota s'élève à 520 millions.

LES RELATIONS ÉCONOMIQUES FRANCO-SUISSES

Nos échanges ont été entravés cette année par la suspension totale, décrétée par le gouvernement français, de toute mesure de libération, et par l'application de restrictions draconiennes d'importation. Après avoir pris à l'O. E. C. E. la tête du mouvement de libération des échanges, après avoir soustrait au contingentement 75 % de ses importations, la France a été contrainte, par l'épuisement de ses réserves de devises, à opérer un recul qui nous reporte trois années en arrière.

Depuis le 4 février, le régime français d'importation est d'une rare complexité : on distingue le secteur

contingenté, ou contractuel, qui demeure régi par l'accord bilatéral du 8 décembre 1951, et le secteur « ex-libéré », qui obéit à des règles considérées par les uns, comme multilatérales, par les autres comme unilatérales. A l'intérieur de ce secteur, les produits sont divisés en deux catégories : ceux qui satisfont à des « besoins incompressibles », et qui par conséquent ne peuvent être réduits qu'en fonction de ces besoins, et ceux qui font partie des « courants traditionnels ». Les partenaires étrangers sont donc obligés de considérer à la fois un secteur bilatéral sur lequel ils ont prise et un secteur multilatéral qui leur échappe ;

de tenir compte en même temps des impératifs de l'O. E. C. E., des exigences de l'économie française et de leurs propres besoins ; de rester dans l'ignorance la plus complète des crédits disponibles, de leur répartition et de l'utilisation des soldes inutilisés dans un secteur qui représente à lui seul 86 % du commerce total. Cette situation hybride a pesé lourdement, tout au long de l'année, sur nos relations.

Les programmes français d'importation ont été établis par trimestres, aussi les négociations commerciales ont-elles été nombreuses : la Commission mixte franco-suisse s'est réunie à Paris, du 2 au 11 avril ; à Berne du 23 au 25 juin ; à Paris du 16 au 22 juillet ; puis encore à Berne du 6 au 11 octobre et du 28 octobre au 1^{er} novembre. Sur le plan multilatéral de l'O. E. C. E., des pourparlers ont eu lieu aux mêmes époques au sujet du sort réservé aux importations du « secteur ex-libéré », qui ne le cédaient nullement en importance aux négociations bilatérales.

Les statistiques font apparaître une diminution des exportations françaises vers la Suisse, qui s'établissent à 598 millions de francs suisses, contre 729 millions en 1951, mais seulement 584 millions en 1950. Si l'on se souvient que les chiffres de 1951 avaient été gonflés par des exportations anormales de matières premières, on doit reconnaître que le résultat acquis en 1952 peut être considéré comme satisfaisant. Cela est si vrai que la Suisse est passée au premier rang des clients de la France. A l'exportation de Suisse vers la France, la baisse est un peu moins forte, puisqu'elle n'atteint que 14 % : 380 millions de francs suisses contre 444

en 1951 et 399 en 1950. Elle s'explique par les obstacles mis aux importations par le gouvernement français et s'accompagne d'un profond changement de structure, les produits traditionnels ayant cédé le pas devant les biens d'équipement. En réalité, la diminution des affaires conclues est plus sensible encore, car de nombreux matériels importés en 1952, avaient été commandés un an ou deux plus tôt et avaient fait l'objet d'autorisations préalables d'importation en bonne et due forme. D'autre part, les importations sur comptes E. F. AC. et d'équipement ont pris une certaine ampleur et expliquent aussi que la diminution des contingents ne se soit pas entièrement manifestée dans les statistiques commerciales.

Un nouvel accord financier a été signé le 29 novembre, qui remplace celui du 16 novembre 1945 et les arrangements ultérieurs, dénoncés par la Suisse le 31 août, pour tenir compte des modifications intervenues à la suite de l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne de paiements. Les allocations de devises aux touristes, de même que le montant en billets de banque pouvant être sortis du territoire douanier français ont été réduits le 8 février.

Des négociations ont eu lieu, qui visaient à compléter la Convention franco-suisse du 13 octobre 1937 en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts directs. Elles viennent d'aboutir à un accord. Il en est de même des pourparlers sur l'indemnisation des compagnies suisses d'assurances lésées par la nationalisation de l'assurance des accidents du travail consécutive à la loi française du 4 octobre 1945.

L'ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Une année aussi mouvementée et aussi difficile pour les importateurs de produits suisses, devait peser très lourdement sur les services de notre Compagnie. Ceux-ci ont été mis plus que jamais à contribution pour aider nos membres à surmonter les obstacles du recontingement et des restrictions d'importation. Ils se sont dépensés en vue d'en atténuer les conséquences et ont pu ainsi, croyons-nous, jouer un rôle utile.

1^o Interventions d'ordre général

Tout au long de l'année, notre Compagnie n'a pas manqué une occasion de faire valoir l'intérêt primordial qui s'attache au maintien d'un courant d'affaires aussi intense que possible entre la France et la Suisse et les bonnes raisons qui s'opposent à l'intervention de mesures restrictives dans ce secteur.

a) Régime des importations françaises de produits suisses.

Sitôt que fut connue la décision du gouvernement français de suspendre les mesures de libération sur les importations de produits finis, en provenance des pays de l'O. E. C. E., la Chambre de commerce intervint avec vigueur en vue de faire reconnaître la position très particulière de la Suisse, qui justifiait à ses yeux un régime, non pas de faveur, mais d'équité : en pratiquant une politique libérale à l'importation, modérée à l'exportation ; en fabriquant des articles de qualité à des prix élevés ; en instituant spontanément un contrôle de ses exportations et des transferts financiers ; en s'opposant par tous les moyens à l'accroissement de sa position créditrice à l'Union européenne de paiements, la Suisse s'est affirmée, une fois de plus, comme un partenaire sûr et loyal, elle n'a pas abusé de la libération française des importations, ni spéculé contre le franc français, elle n'a pas contribué au déficit du commerce extérieur français, ainsi qu'en atteste le fort excédent qu'elle laisse à la France dans sa balance

commerciale. Elle était donc en droit de demander que fussent prises à son égard des mesures d'exception.

Cette argumentation, notre Compagnie l'a développée, le 4 février déjà, dans une interview accordée au journal « Le Monde ». Le 13 février, elle organisait une conférence de presse au cours de laquelle elle défendait le même point de vue. Le 14 février, elle publiait un numéro spécial de son Bulletin hebdomadaire d'information qu'elle adressait à tous ses membres. Sans se lasser, par le canal de sa revue, de la presse française et suisse, de ses réunions de membres, à Paris et dans ses sections, elle n'a cessé de plaider l'abandon du principe de non-discrimination, d'égalité absolue qui gouverne la France dans sa politique de recontingement.

Les résultats de cette action tenace, persévérante, insistante n'ont pas été ceux qu'elle espérait : le gouvernement français n'a pas cru encore pouvoir faire une exception, pourtant entièrement justifiée, en faveur de la Suisse. Il a reculé devant la nécessité qui lui incomberait alors de justifier devant ses autres partenaires européens une politique « d'équitable discrimination » que proscriit le Code de libération de l'O. E. C. E. Il a préféré affronter la déception helvétique plutôt que l'opposition générale.

Nous pensons toutefois que les efforts de notre Chambre n'auront pas été inutiles. Ils auront semé l'inquiétude dans des consciences éprises de justice ; ils auront facilité la conclusion d'accords qui, sans eux, auraient pu être plus défavorables encore ; ils auront incité enfin les services ministériels à appliquer ces accords avec mansuétude.

b) Négociations économiques franco-suisse.

Le 6 février, deux jours après la première suspension intervenue dans la libération des importations, la Chambre de commerce a adressé aux autorités suisses une liste de 48 produits qui, d'après les statistiques commerciales françaises de l'année 1951, proviennent

exclusivement ou dans une mesure très prédominante de Suisse, dans l'espoir qu'il serait possible d'en libérer à nouveau l'importation. Il s'agissait essentiellement de nombreuses substances chimiques ou parachimiques, de certaines qualités de tissus de coton, des broderies, des tresses pour la chapellerie, des compresseurs et pompes et des boîtes à musique. Ce vœu n'a pu, on le sait, être pris en considération.

Pendant les mois de février et de mars, la Chambre de commerce est intervenue sans relâche, par tous les moyens dont elle disposait, en faveur d'une reprise d'un courant réduit d'importation, la suspension des mesures de libération et de l'accord commercial franco-suisse n'ayant été suivie d'aucune disposition, même transitoire, destinée à les remplacer. Elle a fait valoir l'intérêt de ses membres, en particulier dans une lettre adressée à la Légation de Suisse en France, à la veille des pourparlers devant aboutir à la signature du *modus vivendi* du 19 avril.

Dans une lettre du 8 mai et un rapport du 12 juin aux autorités fédérales, rédigé après avis de sa Commission des échanges, la Chambre de commerce a relevé les graves imperfections de cette convention et a présenté des suggestions, en vue d'assurer pour le 3^e trimestre un régime plus équitable à l'importation en France des marchandises suisses. « Avant tout, disait-elle, elle désire insister très spécialement sur la situation grave, parfois dramatique, des importateurs et des représentants en France de produits suisses, due à l'arrêt souvent total des transactions, depuis le 4 février 1952, et à l'incertitude qui pèse sur l'avenir... Si cette situation n'est pas spéciale à la Suisse, elle est en tous cas particulièrement sensible pour notre pays qui fournit peu de produits dits essentiels, et subit, par conséquent, plus durement que d'autres les restrictions décrétées du côté français. »

Afin de ne négliger aucune possibilité d'améliorer le sort de ses membres, la Chambre de commerce rédigeait aussi, le 13 juin, à l'attention du gouvernement français qui devait en être saisi par le Comité national des Conseillers du commerce extérieur de la France, une « note sur la situation actuelle des importations françaises de produits suisses », dans laquelle étaient développés les arguments qui militent en faveur de l'application d'un régime spécial aux importations provenant de Suisse.

Enfin, le 30 septembre, à la veille de nouveaux pourparlers de la Commission permanente franco-suisse, et après avoir à nouveau consulté la Commission des échanges de notre Conseil d'administration, notre Chambre a fait connaître aux autorités fédérales, en un volumineux rapport, les déceptions et les vœux que lui inspirait le régime institué par le *modus vivendi* du 25 juillet. Elle insista particulièrement sur les retards apportés à l'examen des licences d'importation, sur les profondes inégalités résultant d'un régime très imparfait dans son principe et dans son fonctionnement ; sur la situation déplorable faite aux affaires nouvelles qui, pour avoir fait confiance aux engagements solennels souscrits au sein de l'O. E. C. E. et s'être créées en France à la faveur de la libération, pour n'avoir souvent pas de références à faire valoir, n'ayant pas importé au cours du 1^{er} semestre 1951, se trouvaient réduites à l'inactivité ; enfin, sur l'incertitude totale qui caractérise le régime français d'importation de produits anciennement libérés, incertitude qui confère à l'administration des pouvoirs discrétionnaires et qui paralyse tout effort commercial, toute initiative, toute activité à plus ou moins longue échéance. Elle demanda que fût conclu un accord semestriel qui tînt compte essentiellement des affaires antérieures au 4 février, des conditions particulières dans lesquelles se traitent les importations de produits saisonniers de même que les commandes à longs délais de livraison, enfin, des besoins de contingents des divers groupes professionnels. Elle insista pour que fussent publiés les

contingents globaux ouverts pour les produits ex-libérés, de même que les quotas réservés à la Suisse. Elle intervint, enfin, en faveur d'un assouplissement des conditions mises à la réalisation d'affaires compensées et d'importations sur comptes E. F. AC. et d'équipement.

Si nous n'avons pas eu le bonheur de voir exaucés tous les vœux exprimés avec insistance dans ces différents rapports, ce n'est certes pas faute d'avoir été entendus et compris par nos autorités. Les circonstances ont été les plus fortes, mais nous avons eu la satisfaction de pouvoir seconder efficacement nos négociateurs dans les efforts qu'ils n'ont cessé de faire en vue d'améliorer le régime des importations françaises de produits suisses et de voir se réaliser plusieurs de nos suggestions.

c) Application des arrangements intervenus.

Dans le domaine de l'application aussi, et même surtout, notre Chambre a pu intervenir utilement en faveur de ses membres.

A vrai dire, ses interventions ont été moins variées peut-être que les années précédentes, car un problème primait tous les autres : sauver ce qui pouvait l'être dans les importations françaises de produits suisses. Cette action de sauvetage a nécessité cependant bon nombre d'interventions sur le plan général :

Les *contrats antérieurs au 4 février 1952* nous ont occupés toute l'année, et même au delà. En effet, les avis n^{os} 527 et 531 de l'Office des changes n'autorisaient l'importation que de marchandises ayant fait l'objet de certificats d'importation domiciliés.

Pour les autres cas, nous sommes intervenus avec insistance auprès des pouvoirs publics et avons eu la satisfaction de voir insérer une clause de bienveillance dans les accords conclus entre nos deux pays. Certaines *commandes importantes comportant de longs délais de livraison* ne pouvaient être passées en Suisse, la faiblesse des contingents ne permettant pas d'en assurer le paiement intégral. Ici aussi, une clause a prévu qu'en de tels cas les contingents ne seraient amputés que des paiements devant intervenir au cours de la période considérée.

Le problème des *soldes de contingents* a également préoccupé notre Compagnie. Si bien étudié qu'il soit, un accord laisse toujours subsister certains crédits inutilisés. Dans le cas des importations françaises en provenance de Suisse, ces « reliquats » sont extrêmement limités, mais il importe de leur assurer une affectation aussi utile et équitable que possible. Notre Compagnie est intervenue à diverses reprises dans ce domaine, en particulier pour signaler qu'il avait été parfois procédé prématurément à l'inventaire des soldes, avant que toutes les demandes de licences aient été examinées et retournées à l'Office des changes.

Le régime d'importation des *pièces de rechange* a également préoccupé notre Chambre. La suspension des mesures de libération avait jeté le trouble dans les services des douanes, qui ne reconnaissent plus la validité des certificats d'importation accompagnés d'une attestation de la Société suisse des constructeurs de machines. A la suite de nos interventions, la Direction générale des douanes a publié l'instruction n^o 577 qui a résolu ces difficultés à notre entière satisfaction.

Les *conditions de paiement* afférentes à des matériels comportant des délais de livraison ont fait l'objet, ainsi que nous l'indiquions déjà dans notre précédent rapport, de multiples échanges de vues avec les autorités françaises et suisses et la Société suisse des constructeurs de machines. Un accord est intervenu entre cette dernière et l'Office des changes, qui a procédé à une mise au point dans son avis n^o 524 du 3 février.

Un grand nombre d'autres problèmes d'application ont requis l'attention de nos services — gestion des

contingents de textiles, détermination de certains quotas réservés à la Suisse dans le secteur ex-libéré — et ont motivé des interventions de notre part.

d) *Tarif français des droits de douane.*

Les difficultés résultant du rétablissement des restrictions quantitatives à l'importation de tous les produits, de même que le niveau élevé des prix français, ont relégué à l'arrière-plan les préoccupations que cause aux importateurs de produits suisses le protectionnisme extrême du tarif français des droits de douane. Notre revue n'en a pas moins entrepris une action d'information en publiant régulièrement des études sur le niveau des droits perçus à l'importation de telle ou telle catégorie de produits. Le rétablissement des droits de douane sur les matières colorantes a posé de nombreux problèmes qui sont loin d'être encore résolus ; il est à souhaiter que prévale dans ce domaine une solution simple et logique et que l'ensemble des produits soit assujéti à un droit moyen d'un montant raisonnable.

e) *Définition de la valeur en douane*

Le 26 juillet, le parlement français a promulgué une loi autorisant le Président de la République à ratifier la Convention internationale sur la valeur des marchandises élaborée par le Groupe d'études pour l'union douanière européenne et signée à Bruxelles le 22 décembre 1950. La définition internationale a donc été inscrite dans la loi française, mais avec une précision capitale, puisqu'elle dispose : « le prix normal pourra être déterminé à partir du prix de facture ». Il n'y a donc pas lieu de craindre que cette définition apporte de grands changements à la pratique actuellement suivie par les services des douanes. Notre Chambre suit cependant cette question avec vigilance et ne manquera pas d'intervenir au cas où son application porterait préjudice aux importateurs de produits suisses.

f) *Importations françaises « hors contingents ».*

Les restrictions d'importation ont conféré une importance accrue aux diverses possibilités qu'offre la réglementation française des changes de procéder à certaines importations en dehors des contingents bilatéraux ou multilatéraux. Ces possibilités sont les suivantes :

- Affaires compensées (échanges compensés ou compensations privées) ;
- Régimes IMEX et EXIM ;
- Importations sur comptes E. F. AC. ;
- Importations sur comptes 10 % équipement ;
- Importation définitive des marchandises exposées dans les foires internationales françaises ;
- Importations sans paiement ;
- Affaires de transit, de courtage international ;
- Importation de produits stratégiques.

Ces possibilités sont malheureusement plus nombreuses qu'effectives, et en dehors des importations sur comptes E. F. AC. et d'équipement et de celles, très particulières, qui sont liées à l'exposition des marchandises dans les foires ou à l'investissement de capitaux suisses dans des entreprises françaises, elles ne revêtent qu'une importance très limitée.

Notre Chambre s'est efforcée de faire admettre la possibilité de conclure des *affaires compensées* avec la Suisse. Les prix de nombreux produits français étant prohibitifs sur notre marché, il devrait être possible, par le moyen d'une compensation, de créer un courant d'affaires additionnel dont les deux pays tireraient profit. Mais les conditions mises par la France à la réalisation de telles affaires avec la Suisse sont telles, qu'elles équivalent à un refus, alors qu'elles en permettent, semble-t-il, avec la plupart des autres pays. Nous nous sommes élevés contre cette pratique discri-

minatoire qui place nos importateurs en situation d'infériorité vis-à-vis de leurs concurrents étrangers.

En ce qui concerne les *comptes E. F. AC.*, notre Chambre a demandé avec insistance que l'utilisation en soit assouplie afin d'éviter que d'importantes disponibilités en devises ne demeurent stériles en un moment où les importations sont si sévèrement réduites. Elle se félicite à cet égard de la position prise par l'Assemblée des présidents des Chambres de commerce et souhaite que les efforts conjugués de tous les spécialistes des échanges internationaux aboutissent bientôt à un régime qui permette une utilisation plus rationnelle des comptes E. F. AC. et qui mette fin à un trafic peu compatible avec l'exercice d'un commerce régulier.

g) *Réglementation française du commerce extérieur.*

Fondée sur le décret du 13 juillet 1949, la procédure actuellement suivie en matière d'autorisations d'importation — le régime a été assoupli et accéléré à l'exportation — ne satisfait personne, sinon ceux qui tirent profit des obstacles mis aux importations. Les formalités sont compliquées, les délais de délivrance des autorisations très excessifs, l'équité imparfaitement sauvegardée. Chacun s'accorde donc à demander la réforme du système, qui n'est manifestement pas adapté au génie latin. Il est plus difficile de s'entendre sur les moyens, et les projets se suivent et se ressemblent par la timidité des réformes envisagées et par l'opposition qu'elles suscitent.

La tendance paraît dominer actuellement de généraliser l'intervention et d'étendre les compétences des comités techniques d'importation, afin de donner aux professionnels l'assurance que leurs demandes seront jugées par des pairs, et d'uniformiser la procédure en prescrivant dans tous les cas l'appel d'offres suivi d'examen simultané.

Notre Chambre ne peut que souscrire à une réforme qui vise à donner aux importateurs des garanties d'impartialité dans l'examen de leurs dossiers. Elle craint toutefois que les modifications envisagées n'assurent pas la simplification et l'accélération si ardemment souhaitées des importateurs. Elle craint aussi que les comités techniques d'importation, où les représentants des producteurs exercent souvent une influence prépondérante, ne présentent pas toujours les garanties nécessaires d'impartialité ni de discrétion. Elle craint enfin que, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, l'adoption de mesures générales, uniformes, rationnelles, ne satisfasse davantage l'esprit cartésien que la pratique des affaires. La variété est telle entre les produits, entre les conditions de la production et du marché, entre les procédures de répartition, que la plus grande souplesse est de rigueur dans les réformes envisagées. Elle donnerait sa préférence à une procédure simple et accélérée, se déroulant devant les fonctionnaires responsables, bénéficiant de toute la publicité voulue et assortie d'une possibilité effective de recours devant un tribunal professionnel parfaitement impartial.

h) *Application du traité d'établissement franco-suisse du 23 février 1882.*

Le traité d'établissement du 23 février 1882, qui repose sur le principe de l'assimilation au national, a subi, depuis la première guerre mondiale, de profondes atteintes, non seulement du fait de la conclusion d'arrangements bilatéraux, le 25 juillet 1935 et le 1^{er} août 1946, qui en restreignent la portée, mais également du fait de décisions unilatérales qui constituent autant de violations de la lettre et de l'esprit du traité.

Devant la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les ressortissants suisses désireux d'entreprendre ou de poursuivre en France une activité salariée ou indépendante et qui se heurtent depuis quelques mois à un barrage presque systématique ;

devant les réglementations de plus en plus nombreuses qui réservent aux seuls nationaux français l'exercice de certaines professions ; devant les graves inconvénients qui en résultent, non seulement pour l'effectif de la colonie suisse, mais pour l'expansion suisse en France sous toutes ses formes et pour le prestige dont jouit en France notre pays, votre Conseil a décidé de vouer une attention toute particulière à ce problème et a créé une Commission des questions sociales. Cette Commission est chargée d'étudier, en liaison avec l'attaché social près la Légation de Suisse en France, dont on ne soulignera jamais assez l'action tenace, intelligente et efficace, les différentes questions que posent le séjour et le travail des ressortissants suisses en France et de leur proposer des solutions compatibles avec l'idéal de liberté de notre Compagnie.

i) *Protection de la marque des fromages suisses d'Emmental.*

L'Union suisse du commerce de fromage a enregistré, en 1929, une marque à apposer sur la croûte même des meules de fromage, qui se distingue par sa couleur rouge, son motif central et la disposition rayonnante du mot « Switzerland ». Depuis lors, et spécialement depuis quelques années, la notoriété des fromages suisses à pâte dure a fait que chacun s'est efforcé d'imiter plus ou moins la marque suisse. Certains se sont contentés de leur propre marque, inscrite en disposition rayonnante rouge à même la croûte de leurs fromages. D'autres ont inclus dans leur marque le mot « suisse » ou « helvétique » (frontière suisse, montagnes franco-suisse, etc.).

Notre Chambre a procédé, d'entente avec l'Union suisse du commerce de fromage, à un examen approfondi de la question et s'efforce de mettre fin aux cas de concurrence déloyale.

j) *Foires et expositions suisses et françaises.*

Comme chaque année, notre Compagnie s'est chargée de la propagande faite en France en faveur de la Foire de Bâle et du Comptoir suisse à Lausanne, qui ont eu à nouveau un grand succès. Pour la première fois ces deux manifestations ont accordé l'entrée gratuite aux membres de notre Chambre, sur présentation de leur carte, et nous les remercions vivement ici de la grande courtoisie dont ils font preuve à notre égard.

En France, seule la Foire de Lyon a été désignée cette année pour recevoir un pavillon officiel suisse. Notre Compagnie, qui déplore une fois de plus la modicité des crédits affectés en Suisse aux foires françaises, ne s'est pas moins vivement intéressée aux autres manifestations : elle a organisé à la Foire de Paris une visite officielle du Ministre de Suisse à tous les exposants suisses et a suivi de très près les principaux salons et expositions de la capitale. A Marseille comme à Lyon, notre secrétariat a collaboré activement à l'organisation et à la desserte du stand de l'Office suisse du tourisme. A Besançon, il a même organisé, avec les moyens du bord, un stand franco-suisse de près de 500 mètres carrés où étaient exposés les principaux produits échangés entre nos deux pays, et qui remporta un grand succès. La même section de l'Est a secondé les efforts de l'Office national suisse du tourisme qui avait monté, à la Foire gastronomique de Dijon, un stand touristique et économique suisse.

k) *Application de l'accord relatif à l'admission de stagiaires en France et en Suisse*

L'accord du 1^{er} août 1946 prévoit l'admission dans chaque sens de cinq cents stagiaires au maximum. Ce chiffre n'est pas atteint en direction Suisse-France ; il est encore plus loin de l'être en direction France-Suisse. Il ne semble pas en effet que l'idée d'envoyer un ouvrier qualifié, un contremaître ou un ingénieur accomplir un stage dans une usine suisse, séduise les

industriels français. Les offres de stagiaires qui parviennent en Suisse émanent généralement de personnes peu qualifiées qui ne trouvent pas de situation en France.

Convaincue de l'utilité de ces échanges, dont les deux parties tirent profit, et afin d'améliorer cette situation et de faire naître entre la France et la Suisse un véritable courant de stagiaires, notre Compagnie s'est tenue en relations avec la Chambre de commerce de Paris et le Conseil national du patronat français d'une part, l'attaché social près la Légation de Suisse et le Cercle commercial suisse d'autre part. Elle souhaite que ces contacts aboutissent finalement à susciter en France un réel intérêt pour cette question.

2° Services pratiques rendus aux membres de la Chambre

Ce qui distingue notre Compagnie d'organismes similaires, c'est essentiellement l'étendue et la qualité des services pratiques qu'elle rend à ses membres. Or, ces services sont particulièrement appréciés en période de restrictions, aussi nos collaborateurs ont-ils été mis cette année à rude contribution. Ils en ont été récompensés par les témoignages de satisfaction qu'ils ont recueillis et par les résultats tangibles qu'ils ont enregistrés.

C'est ainsi qu'ils ont présenté et suivi, tout au long de leur périple dans les services ministériels français, 1.570 dossiers de demandes de licences d'importation, dont plus de 80 % ont été accordées, pour une valeur de 16.758.516 francs suisses, ce qui représente le vingtième des importations françaises en provenance de Suisse en 1952. A ces montants s'ajoutent de nombreuses rectifications et prorogations de licences obtenues dans des délais très courts. Les chiffres correspondants de 1951 sont : 591 dossiers et 6.165.156 francs suisses. Ceux de 1948, dernière année où tous les produits étaient, comme à présent, contingentés : 307 dossiers et 1.670.429 francs suisses. Une telle progression témoigne assez en faveur de nos collaborateurs qui, malgré un effectif fortement réduit, rendent chaque année des services plus nombreux et plus pratiques à nos membres.

Cette constatation peut également être faite dans les autres secteurs d'activité de nos services commerciaux.

Ceux-ci ont répondu à plus de 10.000 demandes d'adresses commerciales, dont beaucoup ont nécessité une enquête approfondie sur les marchés de tel ou tel produit en France ou en Suisse ; ils ont procédé à des mises en relations entre fabricants et représentants dans plus de 500 cas, qui ont abouti à 53 accords conclus ; ont recouvré 56 créances pour 6,5 millions de francs et ont aidé à la solution de nombreux litiges commerciaux.

Il est un autre domaine où nos services ont pu venir efficacement en aide à nos adhérents : celui de l'application des tarifs douaniers suisse et surtout français. Consultés à maintes reprises sur des questions d'interprétation, ils ont été assez heureux pour aplanir des difficultés nées, en particulier, de contestations sur la nature ou la valeur des marchandises importées. Ils ont pu faire aboutir en outre plusieurs demandes d'exonération des droits de douane sur des biens d'équipement et sont intervenus avec succès en faveur de certains de nos membres qui sollicitaient l'agrément en douane.

A cela s'ajoutent les innombrables demandes de renseignements auxquelles ont à répondre nos collaborateurs, tout au long de l'année, aussi bien à Paris que dans nos secrétariats de sections, sur la procédure des importations et des exportations, les droits de douane, les tarifs de transport, les charges fiscales, les possibilités de transferts financiers et d'investissements, le régime des brevets et licences, les contrats d'assistance technique, cartes de séjour, de travail,

de commerçants, et tant d'autres questions qui leur sont posées.

Notre tâche a été simplifiée par l'accueil extrêmement bienveillant que nous avons toujours rencontré auprès des services administratifs et des organismes professionnels, et nous tenons à leur exprimer ici notre sincère gratitude.

3° Information des membres de la Chambre

La multiplicité des événements importants qui se sont déroulés cette année devait imposer une lourde tâche à nos services d'information, soucieux qu'ils sont de porter sans tarder à la connaissance de nos membres, en les expliquant et en les commentant, les décisions susceptibles de les intéresser.

Deux numéros spéciaux de notre Bulletin hebdomadaire, quatre suppléments encartés dans notre Revue économique franco-suisse, trois avis publiés dans cette même revue, cinq éditoriaux et plusieurs articles et circulaires consacrés au régime des importations françaises de produits suisses ont assuré à nos membres une documentation complète et constamment à jour.

Sur le plan rédactionnel, la *Revue économique franco-suisse* a eu pour thème général, cette année, les ressources énergétiques et leur utilisation en France et en Suisse. Henry Peyret et Jean Pronier en ont étudié les aspects d'ensemble, tandis qu'André Blanchard, René Tournier et Émile Angst se penchaient sur le problème du pétrole, Paul Maillard, Pierre Dreyfus et Hermann Hauswirth sur celui du charbon, Georges Bardou, Charles Aeschmann et Maurice Buenzod sur celui de l'énergie électrique. Notre revue a eu le privilège de publier des articles de MM. Philippe Aymard, Gérard Bauer, dit Guermantes, Pierre Cordey, Roger Duchet, Émile Duperrex, Jean Michel, C.-F. Landry, Paul Naudin, Alfred Wiegner, Salomon Wolff, et tant d'autres. Grâce à l'obligeance de l'Office central suisse du tourisme, elle a pu continuer à publier des articles agréablement illustrés, signés de noms universellement connus tels qu'Alexandre Cingria, Jean Herr, Nesto Jacometti, Jean Nicollier, Pierre Vidoudez, et bien d'autres auteurs qui agrémentent notre revue grâce à leur talent et leur imagination.

Le *Bulletin hebdomadaire d'information* a permis à notre Chambre de renseigner ses membres et de garder avec eux un contact étroit. Il est apprécié de ses lecteurs pour les services pratiques qu'il leur rend.

L'*Annuaire franco-suisse* s'affirme de plus en plus comme un instrument de travail utile aux industriels, commerçants et hommes d'affaires intéressés aux échanges entre la France et la Suisse. La seconde édition a remporté plus de succès encore que la première. M. H. Homberger, délégué du Directoire de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, a bien voulu la préfacer, marquant ainsi l'intérêt que présente à ses yeux cet ouvrage.

Parmi les réunions qui ont jalonné cet exercice, nous citerons le cocktail organisé le 28 février à l'Hôtel Continental, qui réunissait environ cinq cents membres et fonctionnaires et qui a permis des contacts fructueux dans une atmosphère agréable.

L'Assemblée générale de notre siège a eu lieu le 4 avril et a été suivie d'une très belle conférence de M. le professeur Jean de Salis, sur la position de la Suisse dans l'Europe actuelle. Enfin, le 5 décembre, notre administrateur, M. Victor Gautier, a fait une causerie captivante sur la flotte commerciale suisse. Sur un plan plus spécialisé, nous avons organisé, le 15 mai, un déjeuner d'assureurs, suivi d'un remarquable exposé de M. Georges de Dardel, sur l'exercice de cette profession en Suisse et en France ; le 12 septembre, une séance d'étude des importateurs de produits pharmaceutiques suisses en France, et de nombreuses autres réunions limitées à une branche d'activité.

Dans les départements français aussi, les manifestations de notre Compagnie ont suscité un vif intérêt : la section de Lyon a fait appel à M. Aymon de Senarclens, conseiller national et conseiller d'État, qui l'a entretenue des projets de construction d'un tunnel sous le Mont-Blanc. Depuis cette année, elle organise, en outre, des déjeuners mensuels fort appréciés de ses membres. Ces déjeuners furent parfois suivis d'une causerie. C'est ainsi que M. Barbezat, président, parla de l'électrification de la S. N. C. F., tandis que M. Apotheker, membre du comité, évoquait les souvenirs d'un récent voyage en Amérique et M. Jean de Senarclens, notre directeur général, faisait le point des échanges franco-suisse.

La section de Marseille est restée fidèle à sa tradition de déjeuners périodiques. Elle a innové, en outre, en organisant, le 16 novembre, un voyage à Donzère-Mondragon qui a remporté un vif succès.

La section de Lille a eu le privilège d'entendre M. Gérard Bauer, délégué du Conseil fédéral à l'O. E. C. E., faire une conférence, à l'occasion de son Assemblée générale, sur l'unification économique de l'Europe. Elle dispose à nouveau, depuis le 1^{er} septembre, d'un secrétaire. Une réunion a été organisée, en présence de M. le Secrétaire général de la préfecture et des représentants de la presse, à l'occasion de son entrée en fonction.

La section de l'Est, fidèle à son principe de tenir des réunions dans les différentes villes de sa circonscription, a eu son Assemblée générale à Besançon, avec pour invité d'honneur M. Aymon de Senarclens qui a parlé, comme à Lyon, du tunnel sous le Mont-Blanc ; une séance à Morteau le 20 juin, une autre à Pontarlier le 24 octobre, illustrées toutes deux d'un exposé de notre directeur général et suivies d'une visite, la première du barrage et de l'usine du Chatelot, la seconde qui, fait à relever, était fréquentée par des membres venus de Suisse comme de France, de la fabrique Dubied à Couvet.

La section de Bordeaux a tenu son Assemblée générale à Toulouse, où la Chambre de commerce lui avait réservé un accueil extrêmement chaleureux et où M. Gérard Bauer a entretenu son auditoire de la coopération économique européenne.

Enfin, grâce à l'appui toujours si efficace de M. Cribblez, consul de Suisse à Strasbourg, nos membres du Bas-Rhin se sont réunis à trois reprises pour un déjeuner illustré d'un exposé sur les échanges franco-suisse.

Un dernier moyen a été largement utilisé, aussi bien à Paris qu'en province et en Suisse, pour informer nos membres : grâce à la bienveillance et à l'obligeance de Messieurs les journalistes, la *presse* s'est fait régulièrement l'écho de nos informations, de nos inquiétudes et de nos demandes, et nous la remercions ici de son aide.

4° Réorganisation du bureau en Suisse de notre Chambre. — Collaboration avec l'Office suisse d'expansion commerciale

Notre Compagnie avait créé, au début de la deuxième guerre mondiale, un bureau en Suisse chargé d'assurer la transmission de la correspondance commerciale avec la France occupée. Après la guerre, ce bureau avait été transféré de Bâle à Zurich et chargé de tâches commerciales. Il a été supprimé, dans un but de simplification, le 1^{er} janvier 1952. Le Siège de Zurich de l'Office suisse d'expansion commerciale s'est obligamment déclaré prêt à assumer, en qualité de correspondant officiel, l'essentiel de ses fonctions, en particulier tout ce qui a trait à l'exportation suisse en France. Un bureau de notre Chambre continue toutefois à fonctionner grâce à l'obligeance de M^e Willy Staehelin, avocat au barreau de Zurich, qui a bien voulu nous assurer de sa précieuse collaboration.

Cette organisation s'est révélée parfaitement adaptée aux circonstances. Nous n'avons eu, tout au long de l'année, qu'à nous louer de l'obligeante collaboration de ces deux organismes avec qui nos services ont plaisir à travailler.

5° Activité déployée en faveur du tourisme

Si l'année a été néfaste aux échanges commerciaux, elle a vu en revanche affluer une abondance exceptionnelle de touristes français en Suisse. Le prix de nos hôtels, demeuré stable, a sans doute été décisif, mais nous nous flattons cependant d'avoir contribué, pour notre part, à faire connaître et apprécier les ressources infinies de notre pays :

— par les pages touristiques insérées dans notre revue et notre annuaire ;

— par les informations pratiques publiées sur les prescriptions qui régissent les voyages touristiques de France en Suisse ;

— par les innombrables renseignements que nos secrétariats sont appelés à donner en cette matière, spécialement à Lyon, à Marseille et à Besançon ;

— par l'organisation de séances cinématographiques à Marseille, de voyages groupés à Besançon.

Nous ne voudrions pas manquer d'exprimer ici à l'Office central suisse du tourisme à Zurich et Lausanne, et à l'Office national suisse du tourisme à Paris et à Nice la satisfaction que nos services éprouvent à faire connaître, en parfaite harmonie avec eux, le charme et la qualité des stations suisses, du paysage et de l'hospitalité suisses.

6° Chambre de commerce internationale

M. Georges de Diesbach ayant demandé à être relevé de ses fonctions de délégué de notre Compagnie au Comité national suisse de la Chambre de commerce

internationale, votre Conseil a déferé à son désir tout en le remerciant des services rendus à ce titre. Il a désigné, pour lui succéder, M. Hugues Jéquier, notre ancien président, qui donne ainsi une nouvelle preuve de son dévouement à notre cause.

Le Comité des formalités dans le commerce international, dans lequel notre directeur général représente le Comité national suisse, s'est réuni à Paris les 22 et 23 avril, surtout pour mettre au point l'action qu'il allait mener auprès des organes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en vue de simplifier les formalités douanières en fonction des nécessités du commerce. Ce comité, présidé par M. Marcel Dreyfus, président de la Fédération des importateurs de la métallurgie et de la mécanique, a remarquablement bien réussi dans ses efforts, puisque la plupart de ses conclusions ont été adoptées par le GATT et qu'elles ont fait l'objet de conventions internationales ou de recommandations aux États membres.

7° Chambres de commerce suisses à l'étranger et étrangères en France

L'Union des Chambres de commerce suisses à l'étranger a tenu, comme à l'ordinaire, son assemblée générale à Zurich au moment de la Foire de Bâle. Pour son assemblée d'automne, qui coïncidait avec le Comptoir suisse, elle était l'hôte de la Chambre de commerce de Genève, qui lui réserva l'accueil le plus amical. M. Hermann Hauswirth, délégué aux accords commerciaux, fit à cette occasion un exposé sur la Suisse et le plan Schuman.

Notre Compagnie a continué à entretenir des relations cordiales avec les différentes Chambres de commerce étrangères à Paris. Un déjeuner a réuni en été, les présidents et directeurs de quelques-unes d'entre elles, au cours duquel les difficultés d'importation ont été abondamment évoquées et commentées.

ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE

Nous avons eu la douleur de perdre en cours d'exercice M. Émile Bitterli, ancien président et membre d'honneur de notre Compagnie, que la maladie a emporté le 15 mars, à l'âge de 92 ans. M. Bitterli était l'une des figures marquantes de la colonie suisse de Paris; il a rendu des services éminents à notre Chambre et à la cause des échanges franco-suisses. Nous renouvelons à sa famille nos condoléances émues.

Peu de jours après, le 21 mars, un autre ami de notre Compagnie, M. Eugène Frei, correspondant à Bellegarde, a été subitement enlevé à notre affection et à celle de sa famille, que nous prions à nouveau d'agréer nos sentiments de profonde sympathie.

Le 26 juin M. Hugues Jéquier, après avoir présidé pendant près de trois ans, aux destinées de notre Compagnie et lui avoir rendu, par sa personnalité, son expérience et son magnifique dévouement, un service inestimable, a demandé à être relevé de cette fonction qui était pour lui trop absorbante. Tout en regrettant profondément une décision qui le prive d'un très grand président, votre Conseil s'est incliné et a fait appel, pour lui succéder, à M. J. C. Savary, vice-président, directeur des Établissements Jaeger à Paris; que nous remercions ici d'avoir accepté un poste lourd de soucis et de responsabilités.

L'article 27 des statuts, en prévoyant que le mandat des membres de votre *Conseil d'administration* ne peut être renouvelé que deux fois, nous prive cette année du concours de M. Paul Grandjean, élu en 1942, de M. Raoul La Roche, élu en 1931, de M. Jacques de

Pury, élu en 1925, de M. Édouard Sandoz, élu en 1944, de M. Armand Stirlin, élu en 1918, de M. H. F. Weber, élu en 1932, de M. Max Zurcher élu en 1940.

Nous regrettons infiniment leur départ, qui va nous priver d'amis anciens, sincèrement attachés à notre Compagnie et dévoués à la cause que nous défendons, et nous leur exprimons notre très vive gratitude pour la précieuse collaboration qu'ils ont bien voulu apporter pendant de longues années à notre Compagnie.

Nous présentons à vos suffrages les personnalités suivantes qui, nous en sommes certains, apporteront à notre Conseil un précieux enrichissement :

MM. Hermann Stamm-Nion, Directeur des Usines métallurgiques suisses Selve et Cie, à Thoune ;

Henri Perrenoud, Président-directeur de la Société française d'horlogerie Zénith, à Besançon, tous deux membres de notre Conseil jusqu'à l'année passée ;

Yves Dunant, Directeur des Laboratoires Sandoz, à Paris ;

Jean-Otto Frey, Directeur technique de l'Imprimerie Néogravure-Desfossés, à Paris ;

Walter Furst, Directeur de « Peausserie Fine », représentant Pfister et Kaufmann S. A., à Paris ;

Raymond Gentizon, avocat-conseil de la Légation de Suisse à Paris ;

Georges Golaz, Directeur central du Crédit Commercial de France, à Paris ;

MM. Georges Häuselmann, Directeur des Produits Sandoz S. A., à Paris ;
Georges Reymond, Directeur des Produits Geigy, à Paris ;
Willy Staehelin, avocat au barreau de Zurich ;
Charles Testuz, représentant de Sécheron S. A., à Paris.

Des changements sont également intervenus dans nos *Comités de sections* :

Celui de Lyon a reçu avec regret la démission de :
MM. Sigismond Graf, Charles Hailer, Georges Hirzel, Jean Hunziker.

Il a fait appel pour les remplacer à :

MM. Maurice Bouvier, Directeur de la Société Rhône-Poulenc, à Saint-Fons ;
René Divorne, Directeur de la S. A. Chauffage Sulzer ;
Henri Linder, Directeur de la S. A. de Filature de Schappe ;
Jean-François Lindt, Fondateur de pouvoir de la Société industrielle pour la Schappe.

Celui de Lille a eu le regret de recevoir la démission de M. Henri Graf, Directeur général de la Manufacture Saint-Quentinoise de broderies et dentelles.

Nous avons enfin la joie d'accueillir de nouveaux *correspondants* :

M. Maurice Corboz, que nous remercions ici de sa précieuse collaboration, ayant quitté Bône, nous avons fait appel, pour lui succéder, à M. Émile Poggi, Directeur commercial de la Société d'approvisionnement électrique et industriel à Bône.

M. Jean Waser, ingénieur-constructeur d'ascenseurs et monte-charges, nous a demandé de le décharger de ses fonctions, qu'il a remplies pendant trois ans, avec un dévouement pour lequel nous lui exprimons notre sincère gratitude. Nous avons prié M. Charles Vest, gérant de la S. à r. l. Monda à Strasbourg, d'accepter de représenter notre Compagnie dans cette région.

M. Charles Camenish, Directeur-adjoint de la B. N. C. I., président de la colonie suisse de Grenoble, a bien voulu accepter d'être notre correspondant à Grenoble.

Enfin, M. Jean-Édouard Schutz, directeur commercial de la Société Alsacienne d'Aluminium et ancien secrétaire commercial de notre Compagnie, a consenti à remplir cette fonction dans le Département de Haute-Savoie.

Pendant l'année 1952, l'*effectif* de nos membres est passé de 5.596 à 5.038 membres par suite du décès, de la dissolution, de la démission ou de la radiation de 782 membres (875 en 1951) et de l'admission de 224 nouveaux membres (329 en 1951). La baisse d'*effectif* a donc été de 10 %, alors que nous avions prévu au budget, en raison des circonstances, un déchet de 15 %. Il est impossible actuellement de savoir ce que l'avenir nous réserve, mais il est permis de penser que la qualité et la variété toujours croissantes des services que notre Chambre rend à ses adhérents lui permettront de conserver ceux qu'elle réunit actuellement et d'en accueillir de nouveaux.

Quant aux *services de la Chambre*, ils ont subi, en plus de la réorganisation du bureau en Suisse et de l'engagement d'un nouveau secrétaire pour notre section de Lille, dont il est question plus haut, une modification importante : M. Jean-Édouard Schutz, secrétaire commercial à Paris, nous a quittés au mois de juillet pour occuper un poste dans l'industrie privée. Nous lui redisons notre gratitude pour le dévouement avec lequel il s'est dépensé, pendant sept ans, pour notre Chambre. Il a été remplacé au poste de secrétaire commercial par M. Pierre Muller, son adjoint, titre qui est échu à M. Léo Roulet, chef du service import-export. Enfin, nous avons engagé un nouveau collaborateur, M. Marius Dessibourg, qui a été nommé chef du service juridique. Une réorganisation interne a été réalisée au surplus par la suppression du service de l'organisation commerciale, les recherches de représentants ayant été fondues en un seul service avec celles de clients et de fournisseurs, ce qui nous a permis de réduire encore d'une unité notre effectif, déjà fortement comprimé depuis quelques années. Il se compose actuellement de 26 personnes (18 à Paris, 2 à Lyon, 2 à Marseille, 2 à Lille, 2 à Besançon).

* * *

Il nous reste l'agréable devoir d'exprimer notre gratitude à tous ceux qui nous ont aidés dans l'accomplissement de notre tâche.

Notre personnel, aussi bien à Paris que dans les sections, s'est voué avec enthousiasme à la cause que nous défendons. La qualité et l'intensité de son travail sont dignes de tous les éloges, et nous tenons à l'en remercier ici.

Nous exprimons aussi notre reconnaissance à nos correspondants dans les villes de la province française et de l'Afrique du Nord, qui nous aident à atteindre le but que nous nous sommes fixés.

De nombreux organismes officiels et privés se sont acquis des titres à notre reconnaissance par l'accueil, tout de cordialité et de confiance, qu'ils ont réservé à nos collaborateurs et à nos suggestions. Nous citerons avant tout les services ministériels français, la Chambre de commerce de Paris et les Chambres de commerce françaises avec lesquelles nous sommes en relations, le Centre national du commerce extérieur, le Conseil national du patronat français, le Comité d'action et d'expansion économiques, la Fédération des importateurs de la métallurgie et de la mécanique et les autres groupements professionnels intéressés aux échanges avec l'étranger ; la Légation et les Consuls de Suisse en France, la Délégation permanente du Conseil fédéral à l'Organisation européenne de coopération économique, les administrations fédérales et en tout premier lieu la Division du commerce, le Directoire de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, l'Office suisse d'expansion commerciale, l'Union centrale des associations patronales suisses, la Fédération des importateurs et du commerce de gros, l'Office central et l'Office national suisse du tourisme, les Chambres de commerce cantonales et les nombreux autres amis que compte notre Compagnie dans toutes les branches de l'économie suisse, auxquels nous exprimons ici notre sincère gratitude.

Nous fondons de grands espoirs sur la conjugaison de tant d'efforts, de tant de volontés concordantes pour que, les circonstances aidant, se développent à nouveau, dans une atmosphère d'entente et de liberté, les relations économiques entre la France et la Suisse.